

RESOLUTION SUR LE LIBERIA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-deuxième session ordinaire, du 21 au 23 juin 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Libéria tel que contenu dans le document CM/1884 (LXII),

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement du Libéria sur la situation au Libéria,

Rappelant la résolution CM/Res.1561 (LXI) adoptée à sa 61ème session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, ainsi que les autres résolutions antérieures de l'OUA sur la crise libérienne,

Rappelant la réunion des Ministres des Affaires Etrangères et celles des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité des neuf de la CEDEAO sur le Libéria, tenues à Abuja, Nigéria, du 15 au 16 mai 1995 et du 17 au 20 mai 1995 respectivement, ainsi que les réunions consultatives séparées entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité des Neuf et les parties au conflit libérien, tenues également à Abuja du 15 au 20 mai 1995;

Rappelant en outre l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra ainsi que les Accords d'acceptation et d'adhésion signés respectivement en septembre et en décembre 1994 entre les parties au conflit libérien, notamment le Front Patriotique National du Libéria (NPLF), le Mouvement Uni de Libération du Libéria (ULIMO K et ULIMO J), les forces armées du Libéria (AFL), le Conseil pour la Paix au Libéria (LPC), la Conférence nationale du Libéria (LNC), les forces de défense de la Lofa (LDF), le Comité révolutionnaire central du Front national patriotique du Libéria (CRC-NPFL);

Notant que l'Accord d'Akosombo et ses clarifications, qui reconnaissent l'Accord de Cotonou comme le cadre du rétablissement de la paix, visent à étoffer et à amender cet Accord en vue d'accélérer et de faire avancer le processus de paix au Libéria, et de veiller à sa mise en oeuvre intégrale,

Notant avec satisfaction les efforts soutenus et inlassables déployés par le Président en exercice de la CEDEAO, S.E. le Capitaine Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, et par certains autres dirigeants de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour faciliter le dialogue entre les factions belligérantes du Libéria en vue d'un règlement rapide et pacifique de la crise libérienne;

Reconnaissant que le désarmement total de toutes les factions est très crucial pour l'instauration d'une paix permanente et durable au Libéria, et notant les graves problèmes financiers et logistiques que rencontre l'ECOMOG pour s'acquitter de son mandat de maintien de la paix au Libéria;

Exprimant sa préoccupation devant la détérioration de la situation de la sécurité sur l'ensemble du territoire libérien, l'interruption de l'assistance humanitaire et le déplacement de milliers de civiles à l'intérieur du pays, qui sont en grande partie la conséquence de la recrudescence de la violence entre les diverses factions;

Encouragé par le nouvel élan imprimé au processus de paix grâce aux efforts inlassables et aux contributions des libériens tant de l'intérieur que de l'extérieur, élan qui a permis d'aboutir à des consultations et à instaurer la confiance entre et au sein des parties, ainsi qu'entre les parties et certains dirigeants de la sous-région;

Prenant dûment note de l'immense contribution que les Nations Unies, l'Organisation de l'Unité Africaine et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) continuent d'apporter à la recherche de la paix au Libéria;

Conscient des besoins considérables de la Nation et du peuple libériens en matière d'assistance humanitaire, de réhabilitation et de reconstruction,

Réalisant que le succès de l'application de tous les accords pertinents pour ramener la paix au Libéria dépendra dans une large mesure des contributions et de l'assistance financière continue de la communauté internationale, notamment les pays donateurs;

1. **SE FELICITE** de la nouvelle initiative de paix du Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des efforts déployés par certains autres dirigeants de la sous-région, qui ont abouti à la signature par les parties au conflit libérien, de l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra, des Accords d'acceptation et d'adhésion, ainsi que du communiqué final d'Abuja de mai 1995, adopté par la 3ème réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité des Neuf, et les **EXHORTE** à ne pas relâcher leurs efforts jusqu'à ce que la paix revienne au Libéria;
2. **AFFIRME** que l'Accord de Cotonou, tel qu'étoffé et amendé par l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra, continue d'offrir le meilleur cadre pour l'instauration d'une paix durable au Libéria, et **INVITE** toutes les parties à placer l'intérêt national du pays au dessus de l'intérêt individuel afin de respecter et d'appliquer ces accords;
3. **CONFIRME** qu'un désarmement total de toutes les parties belligérantes est très crucial pour parvenir à une paix durable au Libéria et constitue une condition nécessaire pour la tenue des élections présidentielles et des élections générales;
4. **INVITE** toutes les parties à respecter scrupuleusement le calendrier de la mise en oeuvre tel qu'annexé à l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra en ce qui concerne le cessez-le-feu, le désengagement des forces, la création de zones de sécurité dans tout le pays, le campement et le désarmement devant aboutir à la tenue d'élections démocratiques;
5. **FELICITE** tant l'ECOMOG que les pays fournissant des troupes à l'ECOMOG élargie notamment le Nigéria, le Ghana, la Guinée, la Sierra Leone, la Gambie, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda, pour les sacrifices qu'ils ont consentis et qu'ils continuent de consentir pour la recherche de la paix au Libéria, en dépit des



coûts considérables en hommes et en matériels qu'ils ont à payer;

6. **LOUE** les efforts inlassables déployés par l'Eminente personnalité de l'OUA, M. K. Banana, dans le cadre des efforts communs visant à résoudre la crise libérienne et l'encouragement à poursuivre ces efforts.
7. **EXPRIME** sa reconnaissance aux pays de la communauté internationale qui ont fourni du personnel à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour appuyer le processus de paix;
8. **FELICITE** le Président en exercice de la CEDEAO, le Président Jerry John Rawlings de la République du Ghana, ainsi que les autres dirigeants de la CEDEAO, notamment ceux du Comité des Neuf sur le Libéria, pour les efforts inlassables qui ont abouti récemment à la tenue d'une réunion au Sommet du Comité à Abuja, en mai 1995 pour ramener la paix au Libéria et restaurer la stabilité dans la sous-région;
9. **CONSCIENT** du fait que la réunion d'Abuja en mai 1995 a contribué à rétablir la confiance entre les factions libériennes et a renforcé l'engagement à rechercher une paix durable au Libéria;
10. **FELICITE** le Chef d'Etat du Nigéria, le Général Sani Abacha et le Gouvernement nigérian pour avoir accepté d'abriter la réunion et pour avoir fourni les facilités nécessaires et **LANCE UN APPEL** aux factions libériennes pour qu'elles maintiennent la dynamique de paix;
11. **EXPRIME** sa reconnaissance aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union Européenne pour leurs contributions au Fonds Spécial des Nations Unies pour le Libéria et leur lance un appel pour qu'ils accroissent leurs allocations au Fonds, et **LANCE UN APPEL** à la communauté des donateurs internationaux dans son ensemble, pour qu'elle aide à doter le Fonds de ressources suffisantes;

12. **INVITE** le Secrétaire Général des Nations Unies à veiller à ce que le Fonds soit utilisé non seulement pour aider tous les contingents de l'ECOMOG, notamment pour couvrir leurs besoins essentiels en logistique, mais aussi pour soutenir les mesures d'encouragement et appuyer les programmes visant à faciliter le désarmement des combattants;
13. **INVITE** le Secrétaire Général de l'OUA à identifier les sources de financement de l'OUA et à les mettre à contribution, et à solliciter l'appui financier d'autres sources pour aider l'ECOMOG à s'acquitter de son mandat au Libéria;
14. **LANCE** un appel à la communauté internationale, en particulier les institutions des Nations Unies concernées et les Organisations internationales non gouvernementales pour qu'elles accordent le soutien financier, matériel et technique nécessaire au rapatriement et à la réinstallation des réfugiés libériens et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, en vue d'ouvrir la voie à la tenue d'élections démocratiques;
15. **INVITE** en outre la communauté internationale à respecter strictement l'embargo sur les armes imposé contre les factions en guerre dans le conflit libérien par la résolution 788 du Conseil de Sécurité des Nations unies, et **EXHORTE** également les Etats membres de la CEDEAO, notamment tous les pays voisins du Libéria, à prendre les mesures appropriées pour prévenir le transbordement des armes de leurs territoires vers les factions en guerre au Libéria conformément aux sanctions imposées par la CEDEAO;
16. **INVITE** la communauté internationale à reconnaître et à faire confiance à l'actuel Gouvernement de transition national du Libéria (LNJG) et à ses successeurs;

17. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine de suivre de près l'évolution de la situation au Libéria et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.